

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2023

Les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été élaborées par la Commission « Finances » réunie le 8 février 2023 sous la présidence de François Demangeot, rapporteur du Budget, débattues en Bureau le 9 février et adoptées à l'unanimité.

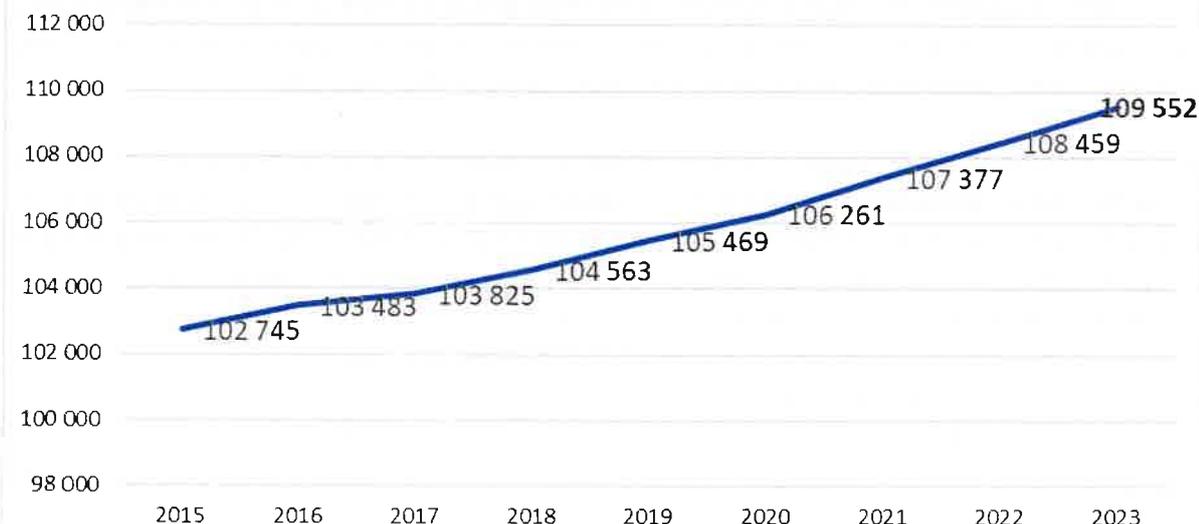
1. Le contexte territorial

Depuis 2015, le PETR du Pays Lauragais est un territoire de projets de 1920 km², regroupant 4 communautés de communes composées de 167 communes dans un objectif de coordination territoriale, mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques publiques. Le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la stratégie du Gal des Terroirs du Lauragais avec son programme LEADER, la mise en œuvre du SCOT, la coordination du Plan Climat Air Energie Territorial et sa mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions qui lui a été confié par ses communautés de communes membres. Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Le PETR voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 109 552 habitants (INSEE RGP paru au 1er janvier 2023).

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Population Totale PETR | 102 745 | 103 483 | 103 825 | 104 563 | 105 469 | 106 261 | 107 377 | 108 459 | 109 552 |
| Evolution annuelle de la population totale PETR | | 738 | 342 | 738 | 906 | 792 | 1 116 | 1 082 | 1 093 |
| Taux de croissance annuel de la population totale PETR | | 0,72% | 0,33% | 0,71% | 0,87% | 0,75% | 1,05% | 1,01% | 1,01% |

Evolution de la population du PETR du Pays Lauragais



2. Les faits marquants de 2022

Le retour sur site : l'équipe a pu réintégrer son siège administratif situé à Montferrand, au seuil emblématique de Naurouze le 13 avril 2022, après des travaux de réhabilitation et d'extension de ces locaux. Elle était temporairement hébergée à Nailloux depuis novembre 2018. Le suivi des travaux a d'ailleurs mobilisé de manière importante l'équipe.

Toujours dans l'optique d'une équipe resserrée et mutualisée, dans une perspective de recherche de montages financiers optimisés auprès des partenaires financiers, de nombreux mouvements ont été opérés au sein du service sur l'année 2022, avec notamment le départ et l'arrivée de la chargée de mission urbanisme et aménagement ou encore le renfort de la gestion interne (GAL et fonctions support).

Le second poste de chargé de mission urbanisme a quant à lui été supprimé en cours d'année, au regard des besoins réels sur la période.

L'interim des postes a été assuré par la direction et réparti au sein de l'équipe.

Le PETR a également bénéficié du service mission temporaire du centre de gestion de la Haute-Garonne permettant d'assurer le remplacement temporaire d'un agent en arrêt maladie, sur des missions de comptabilité et paie.

Enfin, le profil du poste sur la mission Développement territorial laissé vacant n'a pas été ouvert car en attente des orientations issues des nouvelles priorités du projet de territoire et de la stratégie LEADER. Les différentes missions du poste étant réparties entre agents au sein de l'équipe (animation du Codev, notamment), ou abandonnées.

Le télétravail a été déployé de manière expérimentale sur toute l'année 2022, sur la base du volontariat et dans le cadre d'une charte de bon fonctionnement interne coconstruite par l'équipe en 2021. Le PETR a investi dans un matériel adapté à cette forme de travail (notamment lors du renouvellement du matériel informatique par des ordinateurs portables).

Le télétravail se poursuivra selon le même dispositif sur 2023.

L'année 2022 a également permis, dans le cadre d'un groupe de travail d'élus et techniciens, l'actualisation du RIFSEEP mis en place par délibération depuis 2018 dans la structure, notamment pour permettre l'intégration de l'expérience professionnelle.

A noter également, le décalage entre le document budgétaire et la réalité de trésorerie (entrée des subventions N perçues à N+1 voir davantage qui entraîne une attente de près de 790 000 €.), a été un peu résorbé grâce au dispositif PASS AVANCE LEADER mis en place par la Région, mais qui a eu pour conséquence le renouvellement par délibération du comité syndical du 8 décembre 2022, d'une ligne de trésorerie.

De nombreuses actions menées ont ainsi mobilisé toute l'équipe dont notamment l'élaboration du nouveau CTO, la mise en œuvre du CRTE et le dépôt de la candidature du territoire à l'AMI FEDER, ainsi qu'au nouveau programme Leader 2022-2027, géré par le GAL des Terroirs du Lauragais, qui a mobilisé la direction et la chef de projet contractualisations

mais également toute l'équipe du PETR pour animer la concertation associée à cette candidature.

Le travail se poursuit sur 2023, notamment pour la construction des fiches de sélection de projets.

L'équipe a également poursuivi son rôle d'accompagnement des porteurs de projets, piloté les actions de développement touristique, culturels et environnementaux (cf rapport d'activité 2022).

L'année 2022 a permis de poursuivre le projet expérimental d'incitation à la mobilité alternative en l'ouvrant l'utilisation des Vélos à Assistance Electrique à la population, avec l'appui de gestionnaires locaux (communes, communautés de communes, associations locales...) et le soutien de la Région et l'Arc pour son évaluation. Les 1ers résultats sont d'ailleurs très positifs.

Il convient de souligner que l'équipe réalise un travail de fond en matière de dynamique territoriale, indispensable mais pas toujours visible (formations-développement, mise en réseau...) et une recherche de montages financiers optimisés (obtention de la subvention DRAC, LEADER, ADEME, FNAADT ..)

En effet, un travail d'analyse du coup moyen par thématique sur la période 2017-2022 montre que grâce au travail de recherches de financement le PETR a pu bénéficier de :

- **Tourisme** : en moyenne 33 600 € pour un coût total de mission moyen (ingénierie + actions) de 71 000 € (A noter, le Canalathlon est organisé une année sur 2 par le PETR)
- **Culture** : en moyenne 23 000 € pour un coût total de mission moyen (ingénierie + actions) de 63 000 €
- **Transition énergétique - PCAET** (hors CEP) : en moyenne 24 000 € pour un coût total de mission moyen (ingénierie + actions) de 72 000 €
- **Urbanisme - SCOT** : en moyenne 45 000 € pour un coût total de mission moyen (ingénierie + actions) de 82 000 €

** inclus fonctionnement et investissement ; Hors frais de fonctionnement (structure, déplacements)*

| En moyenne sur la période 2017-2022 | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|------------|--|
| Thématique | Coût moyen annuel (actions + salaire) | Reste à charge PETR | | Part de la thématique sur reste à charge |
| Volet Tourisme | 71 261 € | 33 613 € | 47% | 27% |
| Volet Culture | 62 786 € | 22 994 € | 37% | 18% |
| Volet SCOT - aménagement | 81 847 € | 44 788 € | 55% | 36% |
| Volet PCAET - TE | 72 305 € | 24 272 € | 34% | 19% |
| TOTAL dépenses actions | 288 199 € | 125 666 € | 44% | 100% |

Le programme d'actions défini dans le cadre du projet de territoire est ainsi bien engagé et avait donné lieu à un bilan sur la période 2015-2019. La mise en œuvre de ce programme d'actions se poursuit donc jusqu'à l'approbation de son actualisation par le comité syndical prévue en 2023, en complémentarité avec ses 4 communautés de communes membres.

3. Les perspectives pour 2023

Cette année 2023 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- L'élaboration de la révision n°2 du SCOT et l'évaluation du SCOT opposable, avec l'appui de Haute-Garonne Ingénierie, la mise en œuvre et le suivi du SCOT opposable, le développement du rôle de conseil à nos Communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garantis par une commission de travail dédiée.

- la coordination du Plan Climat à l'échelle du PETR et la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du Pays animées par la commission de travail transition énergétique, avec notamment la poursuite de formation des élus et techniciens du territoire aux enjeux des ENR et la définition d'une stratégie à verser au SCOT, le portage du service de Conseil en Energie Partagé pour les communes adhérentes et l'étude de ses perspectives post programme financé par le Leader.

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale :

➤ Culture : la mise en œuvre et le suivi du projet culturel ; l'animation de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC-avenant 2023) et les perspectives d'une nouvelle convention 2024-2026, le suivi et l'animation de la plateforme culturelle, le développement de résidences de rayonnement culturel, structuration de la réflexion relative au dispositif Micro-folies

➤ Tourisme : animation du réseau des Offices de Tourisme permettant de coconstruire des actions et opérations de promotion du territoire Lauragais autour de 4 axes (Valorisation du patrimoine ; développement d'un tourisme de loisir de pleine nature éco-responsable ; alimentation, circuits-courts ; développement de la thématique du canal du Midi et de ses sources) nouvelles labellisations de bistrot de pays et leurs mises en réseau, actualisation de des carnets gourmands, suivi de l'étude action sur le patrimoine et les moulins...

➤ Communication : actions réalisées majoritairement en interne, permettant efficacité et coûts réduits.

➤ Codev : poursuite des travaux essentiellement autour de deux grandes actions : développement du dispositif des apéros de Pays et réponse au forum culturel

- La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Conférence des SCOT, ateliers SRADDET, Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, Parlement de la montagne, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne, ANPP, FédéSCOT, Leader France...),

- le portage des Contractualisations avec l'Etat (CRTE sur une partie du PETR), la Région (CTO et ses dispositifs Bourgs centres) et l'Europe (GAL Leader et FEDER), l'animation des instances de gouvernances dédiées et l'élaboration des maquettes financières.

Pour cela, l'équipe technique en place est stabilisée :

- Maintien des postes actuels pour permettre la poursuite des dossiers en cours et la réalisation du projet de territoire validé à l'unanimité fin 2015
- Renforcement des postes de gestionnaires GAL et accueil secrétariat pour permettre de répondre aux remarques de la chambre régionale des comptes et à la fin de programme 2014-2021 du LEADER

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2023

Application agréée E-legalite.com

- Suppression du second poste urbanisme-aménagement.
- Poursuite des subventions des partenaires attendues et recherche de compléments (nouveaux conventionnements, réponses aux appels à projets...) pour financer cette ingénierie

Une stabilité des effectifs depuis 2018, autour de 11 agents avec dans le détail :

| ANNEES | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| directrice | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| assistante de gestion-secretariat | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| chargé mission urbanisme | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1,4 | 1 |
| chargé mission culture | 1 | 1 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0,8 |
| chargé mission développement territorial | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| chargé mission transition énergétique | | | | 1 | 1 | 1 | 1 | 0,7 | 1 | 0,9 |
| chargé mission CEP | | | | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| chargé mission communication -tourisme | | | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| chargée contractualisation | | | | | | | | 0,1 | 0,1 | 0,25 |
| chef de projet GAL | | 1 | 1 | 1 | 1 | 0,8 | 0,8 | 0,9 | 0,9 | 0,9 |
| gestionnaire GAL | | | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 1 | 1 | 1,25 | 1,6 | 1,2 |
| renfort secretariat gestion | | | | | | | | | 0,4 | 0,5 |
| agent entretien (4 à 6 h semaine) | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | | | | 0,1 | 0,2 |
| animation CODEV | | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| TOTAL | 5,1 | 6,2 | 6,2 | 9,2 | 10,2 | 10,9 | 10,9 | 10,0 | 10,6 | 9,8 |

Tableau des effectifs au 8 mars 2023 :

6 titulaires et 5 contractuels : cette année le nombre de titulaire est supérieur à celui des contractuels.

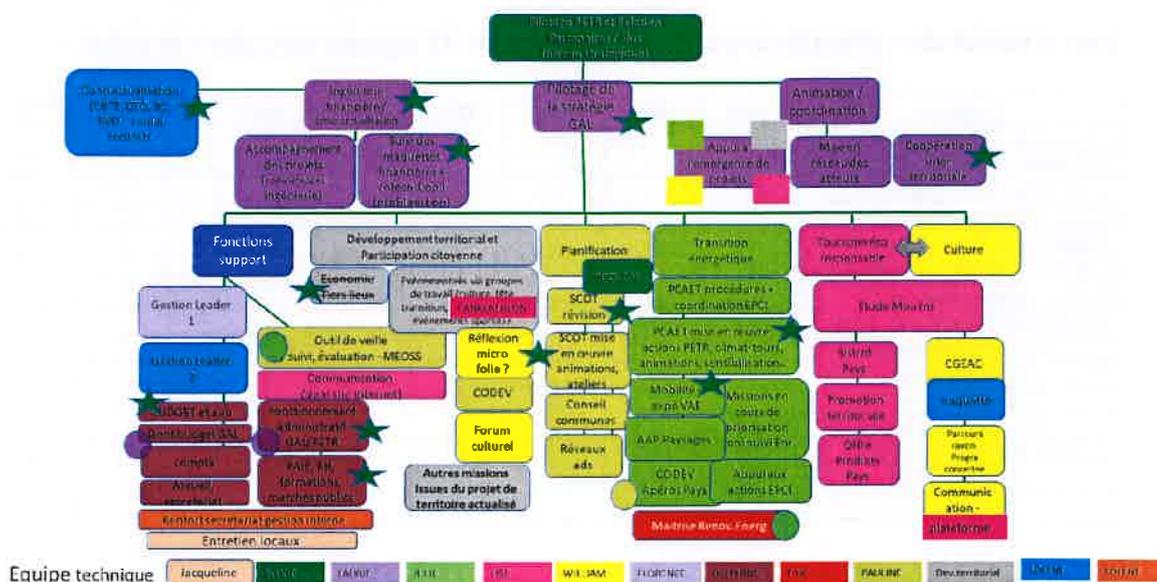
| Emplois permanents | Grade correspondant | Catégorie | Effectifs | Effectifs pourvus | Situation administrative | Temps de travail hebdomadaire |
|-------------------------------|---|-----------|-----------|-------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Filière ADMINISTRATIVE | | | | | | |
| Chargé de mission | Attaché territorial | A | 3 | 2 | 2 titulaires | 35 h |
| Gestionnaire | Rédacteur Territorial | B | 3 | 3 | 2 contractuels 1 titulaire | 35h 2*28h |
| Secrétariat | Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe | C | 1 | 0 | | |
| Assistante de direction | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 1 Titulaire | 35 h |
| Filière TECHNIQUE | | | | | | |
| Directrice | Ingénieur | A | 1 | 1 | 1 Titulaire | 35h |
| Chargé de mission | Technicien | B | 4 | 3 | 2 contractuels 1 titulaire | 35 h |
| Agent d'entretien | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 1 contractuel | 6 h |

Age de l'équipe :

Au 8 mars 2023, l'équipe est composée d'agents de 29 à 64 ans, dont 7 ont moins de 45 ans. La moyenne d'âge de l'équipe est de 45 ans.

Scénario de réorganisation interne retenu : organisation des missions envisagées au 8 mars 2023

scénario d'organisation interne proposition 2023



4. L'appui des partenaires

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, partenaire historique du PETR devrait soutenir cette année le PETR, sous réserve de vote de son instance décisionnelle, à hauteur de 25 000€ (ou idéalement de 50 000€), en plus de la prise en charge de la cotisation du territoire à l'Interscot du Grand Bassin toulousain, et de l'appui technique au territoire notamment dans le cadre de l'évaluation du SCOT et de sa révision n°2 engagée en décembre 2022.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention de 55 000€ (sous réserve de vote de son instance décisionnelle) dont une partie (20% de la masse salariale du GAL) est directement allouée au budget annexe.

En complément, les financements liés au programme LEADER de l'ordre de 167 000€ interviendront principalement sur les volets Tourisme, Culture, et Transition énergétique.

Sur le volet Transition énergétique, l'aide financière de Leader sur le poste de Conseiller en Energie Partagé permet de soutenir le programme 2021-2023 en cours de finalisation, à hauteur d'environ 18 000€. L'évolution de la mission de maîtrise de l'énergie dans le cadre du PCAET sera également soutenu par le Leader, dans le cadre du programme 2022-2027.

Sur le volet Culture, la DRAC contribue à hauteur de 20 000€ au projet d'éducation artistique et culturelle du PETR.

5. Les grands chantiers de 2023

Afin de concrétiser ou de **poursuivre les actions engagées, dans un objectif de dépenses minimales**, les principaux projets envisagés en 2023 s'articulent notamment autour de :

- La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire validé à l'unanimité en 2015, et la définition de nouvelles perspectives 2023-2026
- L'animation du conseil de développement du PETR avec la mise en place de groupes de travail et/ou en lien avec les commissions thématiques du PETR. 2 thématiques seront toujours à l'honneur sur 2023 : le développement et le suivi de l'opération « Apéros de Pays » qui rencontre un réel succès auprès des communes, producteurs, traiteurs et autres partenaires sur notre territoire ; et la suite du forum culturel organisé en septembre 2022 en partenariat avec le Cinéma d'Automne de Castelnaudary. Un podcast valorisant cet évènement vient d'ailleurs de paraître.
- Volet aménagement – Urbanisme :
 - ⊖ Le renforcement du rôle de conseil à nos communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée
 - ⊖ La mise en œuvre et le suivi du SCOT : la commission de travail Urbanisme a en charge de proposer au Bureau syndical, des avis sur les différents documents d'urbanisme au regard de leur compatibilité avec le SCOT opposable.
 - ⊖ La Révision n° 2 du SCOT, avec l'appui de Haute-Garonne Ingénierie, pour notamment intégrer les dernières évolutions législatives et notamment la loi climat résilience d'août 2021. Pour cela, des ateliers de travail thématiques seront organisés sur le territoire et permettront d'associer un maximum de partenaires à la réflexion, notamment sur la déclinaison du Zéro Artificialisation Nette. Le marché public portant sur les études environnementales du SCOT est en cours. 5 bureaux d'études ont candidaté.
 - ⊖ En parallèle, l'évaluation du SCOT opposable va être menée par Haute-Garonne Ingénierie.
 - ⊖ Le PETR participe également à la « conférence des SCOT », appuyé sur l'Occitanie par la fédération nationale des SCOT, en partenariat avec la Région.
 - ⊖ Par ailleurs, le territoire poursuit son implication au sein de l'interscot du Grand Bassin Toulousain.
 - ⊖ L'outil de veille et de suivi est alimenté régulièrement et de manière transversale avec celui du PCAET, et permettra d'affiner la connaissance territoriale. En effet, l'outil interne de suivi du SCOT et du PCAET répond à la fois à une obligation réglementaire d'évaluation à six ans du document, et à un besoin d'observation du territoire continu pour en maîtriser les enjeux et le développement.

Cet outil de suivi se veut également transversal aux autres missions du PETR (tourisme, culture, etc.) et évolutif, pour s'adapter aux besoins d'observation du

territoire. Il fera l'objet de publications en fonction des attentes des EPCI et communes.

- Afin de compléter ce travail, et afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires, le territoire a conventionné avec le prestataire MEOSS qui a livré fin 2022 un outil d'analyse et de visualisation de l'occupation du sol sur le territoire. L'équipe doit maintenant s'approprier et exploiter cet outil pour en faire bénéficier les communes et communautés de communes.

- Volet transition énergétique :

Suite à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR à l'unanimité en 2020, sa mise en œuvre et son suivi sont assurés par une commission de travail dédiée.

- o Le PETR a un double rôle : assurer la coordination des actions des EPCI, et les accompagner si cela est souhaité, et la mise en œuvre des actions d'échelle PETR qui lui ont été confiées. Parmi celles-ci, une formation aux enjeux des ENR et la définition d'une stratégie à verser au SCOT a été initiée en 2022 aux élus et techniciens du territoire et sera poursuivie en 2023, avec l'appui d'un bureau d'études externe au territoire, en complémentarité avec le travail de charte ENR initié sur la communauté de communes Piège Lauragais Malepère.

Par ailleurs, les actions phares sur la thématique des mobilités initiées en 2021 sont à poursuivre :

- L'équipe du PETR doit poursuivre la restitution du diagnostic prospectif et concerté sur les mobilités à l'échelle du Pays auprès des principaux employeurs afin de permettre l'émergence de projets, à l'image du travail mené sur la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois, et en lien avec le nouveau programme Leader.

- et poursuivre la mise en œuvre du projet expérimental d'incitation à la mobilité alternative en co-construction avec chacune de ses communautés de communes avec la mise en place d'un système de prêt gratuit de Vélos à Assistance Electrique. Ce projet a vocation à impulser des dynamiques locales et politiques publiques, et avoir un effet levier sur les financements régionaux dans le cadre du CTO, (phase 3 du projet initié en 2019) et a bénéficié d'une micro-mission de la Région ayant abouti à un outil d'évaluation.

- Les autres actions du PCAET à l'échelle du PETR prévues sur l'année 2023 s'inscrivent en continuité des actions déjà engagées avec un recentrage sur 3 axes principaux sur lesquels une action du PETR serait la plus efficace : l'énergie, la mobilité et l'agriculture.
- La commission transition énergétique assure également la poursuite de l'étude des dossiers environnementaux appelant du Leader.
- En complément de ces actions du PCAET et en complémentarité avec les services existant sur une partie du territoire, le PETR porte un service de Conseil en Energie Partagé agissant sur la dizaine de communes volontaires du Pays Lauragais depuis 2018. Un nouveau programme a été initié en 2021, avec le soutien de l'ADEME et du Leader, auxquels 13 communes ont souhaité adhérer ou renouveler leur adhésion. Pour rappel, ce projet représente une opération blanche pour le PETR. Ce modèle économique prendra fin en Aout 2023. Les perspectives de reconduction de ce service sont en cours de définition, en partenariat avec les Syndicats d'énergie et dans l'objectif de répondre aux enjeux du PCAET.

- Volet Tourisme : Mise en réseau des Offices de Tourisme intercommunaux permettant de coconstruire des actions et opérations de promotion du territoire Lauragais autour de 4 axes (Valorisation du patrimoine ; développement d'un tourisme de loisir de pleine nature éco-responsable ; alimentation, circuits-courts ; développement de la thématique du canal du Midi et de ses sources), actions en faveur des prestataires touristiques (Eductours, bourses d'échanges et Bistrots de Pays : Accompagnement de nouveaux bistrots vers la labélisation « bistrots de Pays », poursuite de l'animation et du développement du réseau des bistrots de Pays, développement d'opérations annexes de type rando-bistrots) ; réédition du guide en circuits courts sur le Pays Lauragais (les Carnets Gourmands), coopération avec l'OTI de la Montagne noire et le GAL du Carcassonnais pour l'organisation de la 4ème édition du Canalathlon, valorisation du patrimoine via une étude approfondie du patrimoine des moulins en Lauragais afin d'abonder nos connaissances sur ce patrimoine pour permettre sa valorisation à travers des conférences et de la sensibilisation, couplée d'une recherche scientifique sur les moulins du Lauragais
La commission tourisme assure également la poursuite de l'étude des dossiers touristiques appelant du Leader.
- Volet Culture : Mise en place par la commission culture de la stratégie culturelle du territoire avec notamment la mise en œuvre et le suivi du conventionnement avec la DRAC dans le cadre d'un avenant pour l'année 2023 permettant notamment d'en tirer le bilan et préparer son renouvellement 2024-2026, le suivi et l'animation du projet de parcours de rayonnement culturel ainsi que son évaluation, l'animation de la plateforme culturelle du Pays, à travers l'animation de 3 groupes de travail dédiés, composés d'acteurs culturels du territoire, structuration de la réflexion relative au dispositif Micro-folies ... La commission culture assure également la poursuite de l'étude des dossiers culturels appelant du Leader.
- Volet contractualisation : Le suivi des diverses contractualisations et la préparation des futurs programmes, notamment la finalisation du contrat territorial Occitanie 2022-2028, et ses dispositifs Bourgs centres, l'animation du contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) sur une partie du territoire (CCTDL et CCLRS), l'animation de l'ATI FEDER FSE OS5.
- La programmation LEADER gérée par le GAL des Terroirs du Lauragais : la finalisation du programme 2014-2021 et la préparation du nouveau programme 2022-2027, l'animation du Comité de Programmation GAL, le suivi et accompagnement des porteurs de projets...
- La communication et les liens avec les partenaires : renforcement des outils de communication du PETR et du GAL pour offrir à la structure une meilleure visibilité sur le territoire auprès des différents publics. L'objectif étant de mieux faire connaître les opportunités de mutualisation qui leurs sont offertes. Renforcement également des différents partenariats du PETR en priorisant l'élaboration de

conventionnements, et poursuite de la participation du PETR aux différents espaces de dialogues supra territoriaux

(Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, convention inter CAUE, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne, ANPP, FédéSCOT, Leader France...),

- Les travaux de réhabilitation /extension/ aménagement du siège administratif : finalisation du suivi suite à la réception des travaux, préparation des éléments dans le cadre de la Garantie de Parfait Achèvement.

Le projet de budget 2023 prendra en compte les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

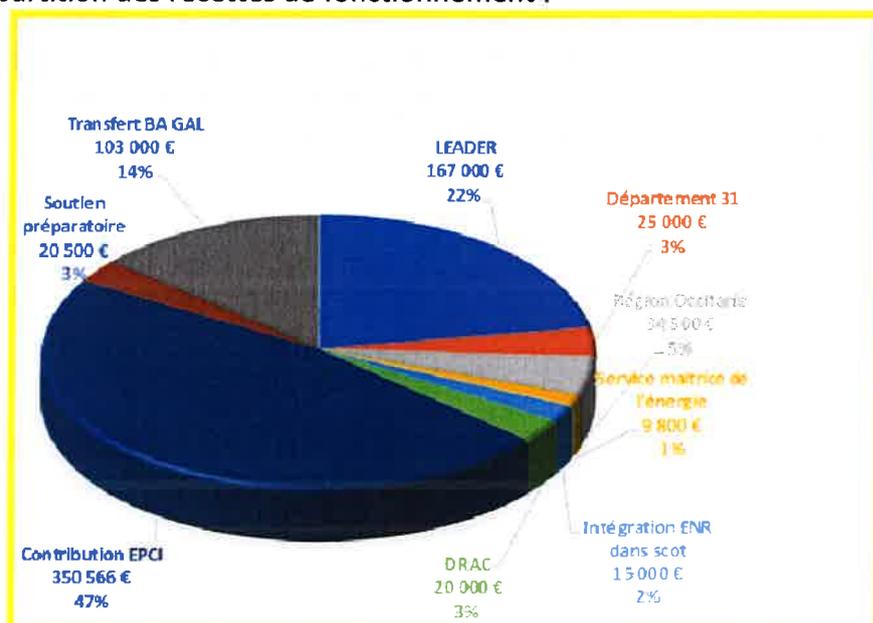
6. Les grandes orientations budgétaires 2023 du PETR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention d'ingénierie LEADER : 167 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 25 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 32 800 € + 22 200 € dédiés à l'animation GAL
- Service maîtrise de l'énergie : 9 800 €
- AAP Paysages (intégration ENR dans le SCOT) : 15 000€
- DRAC : 20 000€
- Contribution des Communautés de communes membres (base 2022 à 3.20€) : 350 566 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 103 000€

Répartition des recettes de fonctionnement :



Dépenses

Charges de personnel

- L'équipe technique du PETR / GAL est stabilisée autour 11 agents en moyenne depuis 2018 :
 - Poste de Direction, assistante de direction (comptabilité, budget, ressources humaines..), chef de projet GAL et contractualisations, chargés de missions développement territorial (urbanisme et aménagement, transition énergétique, culture et patrimoine, tourisme et communication), CEP, gestionnaires GAL, agent d'entretien.

Sont inclus notamment :

- Une animation du codev pilotée par la chargée de mission transition écologique mais assurée par tous les développeurs
- Le poste renfort gestion administrative :
 - 1 poste de secrétariat-gestion 20H/semaine de janvier à fin mars (sur budget du poste vacant de développement territorial en attente de l'actualisation du projet de territoire) + renfort gestion gal 15H/semaine de janvier à fin mars
 - Puis du 1^{er} avril à fin décembre : transformation en gestionnaire administratif (0,7 gestion interne et contractualisations + 0,3 GAL)
- Mission temporaire du cdg31 sur la comptabilité prolongée jusqu'à mi-mars
- L'ingénierie nécessaire à la poursuite de la mission de maîtrise de l'énergie à compter du 1^{er} septembre
- Inclus (à débattre) : poste (sur 4 mois) de développement territorial pour évolution projet culturel concerté et la préparation d'une micro- folie mobile en 2024) : 12 000€
- Inclus évolutions de carrières, RIFSEEP, indemnités de fin de contrat, avancement point d'indice

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente en 2023 9,8 ETP sur l'année avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire. Le second poste d'urbanisme n'a pas été reconduit.

L'enveloppe de la charge de personnel correspondante est estimée à 520 000€ (identique au BP 2022)

- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, loyer, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels ...) : 82 000€.

Actions :

- Volet aménagement / SCOT : 2 000 € principalement liés à des missions d'ingénierie : suivi et animation de la révision n°2 et de l'évaluation du SCOT, ateliers de concertation sur l'intégration de la loi climat résilience, accompagnement des communes, suivi du travail de MEOSS
- Volet transition énergétique / PCAET: 23 000 €.Budget réalisé sur proposition de la commission transition énergétique : Préparation de l'actualisation SCOT sur volet ENR (montée en compétence des élus, coordination maîtrise ENR (charte), réponse AAP paysage, et actions définies par la commission transition énergétique, voyage

REÇU EN PRÉFECTURE

le 10/03/2023

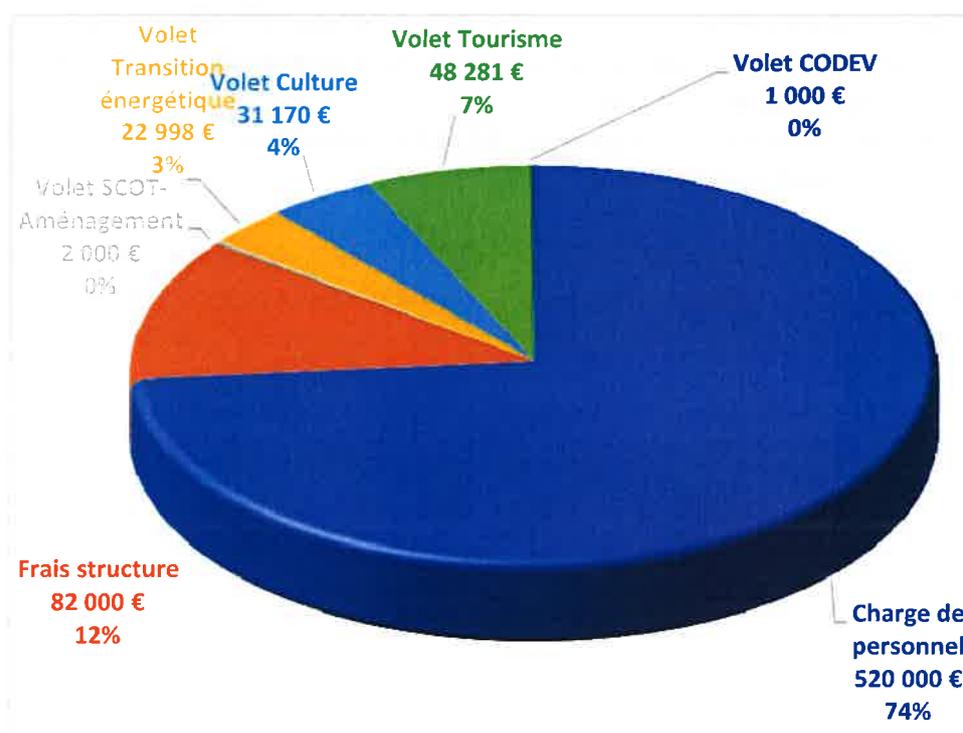
Application agréée E-legalite.com

21_RP-031-200050938-20230309-07_2023-DE

d'étude, trajectoire, appui des EPCI + transformation mission maîtrise de l'énergie, évolution du projet d'expérimentation des mobilités alternatives; bilan à mi-parcours du PCAET..

- Volet Culture et patrimoine : 31 000 €. Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission culture : Suivi et Bilan CGEAC, préparation nouvelle Convention, programmation culturelle 2024, suivi et animation du Parcours de rayonnement culturel 2023, finalisation suivi vidéo 2022, animation commission et plateforme culturelle, préparation Micro-folies ...
- Volet Tourisme : 48 000 €. Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission tourisme : Réseau des Bistrots de Pays (1 ou 2 nouvelles labellisations + animation réseau et communication liée), réédition des carnets gourmands, suivi étude moulins et suivi projet de recherche sur les moulins, animation du réseau des OTI et de la commission et actions associées, canalathlon (coopération interGAL) ...
- Actions de communication : frais d'ingénierie, dépenses d'impressions essentiellement (incluses dans les dépenses des thématiques concernées), suivi de l'actualisation du site internet
- Actions du Conseil de Développement : 1 000€ (éductour, renforcement de l'action apéros de pays, réponse au forum culturel)
- Volet contractualisation : frais d'ingénierie pour l'animation des COTECH, COPIL (CTO CRTE, FEDER) et suivi maquettes financières, la finalisation du CTO, et du nouveau programme leader (fiches de sélection, concertation...)

Répartition des dépenses de fonctionnement :

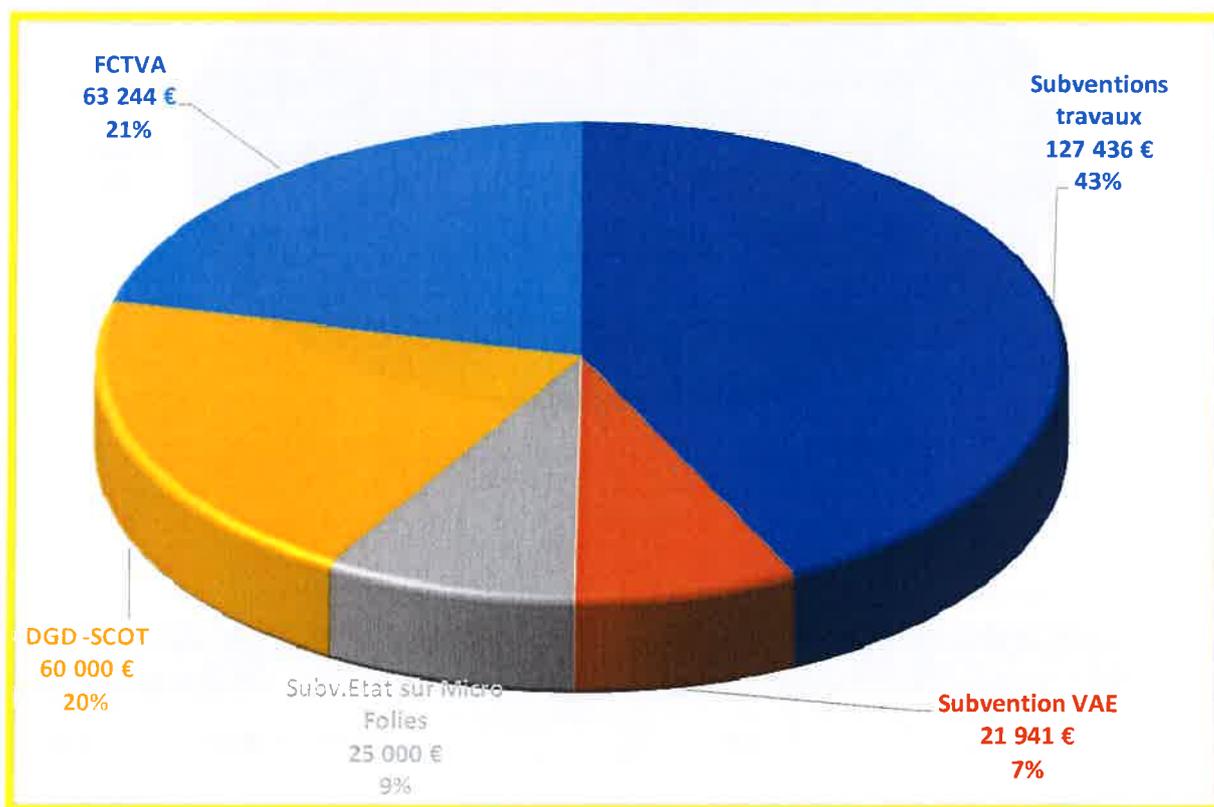


SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Travaux : Subventions (R.A.R.) : 127 436€
- Subvention Leader et Région sur le projet d'incitation à la mobilité alternative (prêt de VAE) porté par la commission transition énergétique et co construit avec les EPCI (R.A.R.) : 21 941 €
- DGD SCOT : 60 000€
- FCTVA : 63 244 €

Répartition des recettes d'investissement :

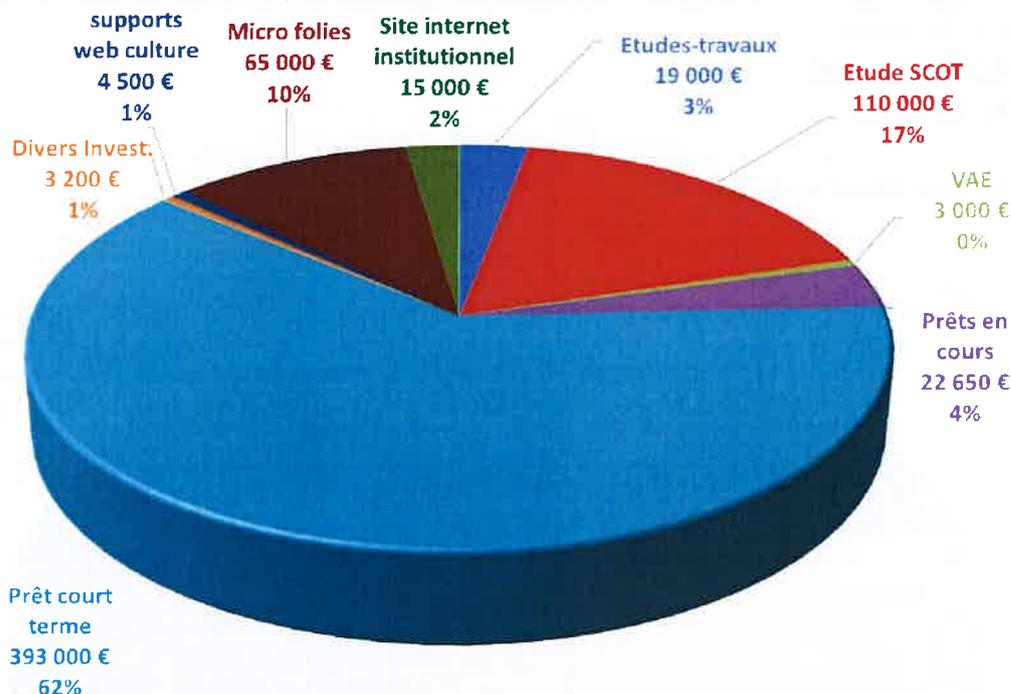


Dépenses

- SCOT – révision n°2 : externalisation des études environnementales et DAACL : 110 000€
- Actualisation du site internet du PETR : 15 000€
- Projet d'incitation à la mobilité alternative (Vélos à Assistance Electrique) RAR : 3 000€
- Supports web culture (inclus reliquat podcasts et vidéos et lien VAE) : 4 500€
 - Travaux et études du siège administratif (RAR) : 19 000€
- Autres investissements :
 - Divers investissements Micro-Folies : 65 000€

- Divers investissements (standard, mobilier bureaux, ordinateurs, logiciels....): 3 200 €
- Remboursement capital prêt : 22 650 €
- Remboursement prêt relais : 393 000€

Répartition des dépenses d'investissement :



Focus sur les travaux du siège : état d'avancement du plan de financement

| Dépenses | Recettes demandées | | | Recettes déjà perçues | Reste à percevoir | | |
|----------|--------------------|-------------|-------|-----------------------|-------------------|--------------|------|
| | Montant HT | Financier | % | Montant total | Montant total | % | |
| Travaux | 582 182 € | Etat (DSIL) | 32,2% | 208 316 € | 150 947,43 € | 57 368,57 € | 28% |
| Etudes | 64 031 € | Région | 5,6% | 36 000 € | 0,00 € | 36 000,00 € | 100% |
| | | CD 11 | 15,5% | 100 067 € | 100 067,00 € | 0,00 € | 0% |
| | | CD 31 | 20,0% | 129 243 € | 125 516,02 € | 3 726,98 € | 3% |
| | | CD 81 | 6,7% | 43 344 € | 13 003,20 € | 30 341,01 € | 70% |
| | | Pays Lgs | 20,0% | 129 243 € | | | |
| total | 646 213 € | total | 100% | 646 213 € | | | |
| | | Total subv | 80% | 516 970 € | 389 533,65 € | 127 436,56 € | 25% |

➤ Prêts souscrits en 2021 auprès du Crédit mutuel :

- Prêt relais de 644 000 € sur 3 ans à 0,65 % (en attente des subventions et du FCTVA)
- Prêt long terme de 100 000 € sur 10 ans à 0,75 %
- Début des travaux le 09/02/2021 et Réception des travaux le 15 mars 2022
- Réintégration de l'équipe administrative le 13 avril 2022

Selon ces orientations, le budget du PETR ne s'équilibre qu'en utilisant le reporté.

Les subventions des partenaires sur lesquelles le PETR s'appuie depuis plusieurs années sont en diminution, et de plus en plus incertaines.

Un décalage de réception de subventions à hauteur de 788 000€ (582 191 € sur le budget principal, incluant les travaux et 206 140 € sur le budget annexe) justifie ainsi le renouvellement de la ligne de trésorerie lors du précédent comité syndical.

Après débats au sein de la commission finances et du Bureau du PETR, les élus proposent pour 2023, de poursuivre la dynamique d'une légère augmentation régulière basée sur l'inflation. Le montant de la cotisation s'élèverait alors à 3,35€/habitant (soit une augmentation de 0.15€/habitant représentant 16 432 € de recettes pour le PETR).

Une trajectoire financière sera proposée au regard de l'évolution du projet de territoire souhaité à l'échelle du PETR pour correspondre au mieux aux attentes du territoire.

Pour rappel, évolutions des contributions des communautés de communes membres depuis la transformation en PETR :

| années | montant cotisation par habitant |
|----------------------|---------------------------------|
| 2015 | 1,80 |
| augm° | 0,70 |
| 2016 | 2,50 |
| augm° annuelle 2% | 0,05 |
| 2017 | 2,55+0,19 |
| augm° annuelle 2% | 0,05 |
| 2018 | 2,60+0,19 |
| augm° annuelle 2% | 0,05 |
| 2019 | 2,65+0,19 |
| Fin aide ADEME PCAET | 0,26 |
| 2020 | 3,10 |
| 2021 | 3,10 |
| 2022 | 3,20 |

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre autour de 115 000€ (Dépenses et recettes réelles).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 68 800 €
- Subvention Région Occitanie : 20 500 €
- Participation des communautés de communes : 25 000 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 103 000 €
- Frais de déplacements : 3 000 €
- Frais de structure (Fournitures, téléphone, affranchissements...) : 8 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Pas de recette

Dépenses

Pas de dépenses

Selon ces orientations budgétaires, les contributions seraient stabilisées à hauteur de 0,25€/habitants.

LE BUDGET ANNEXE DE LA TOITURE PHOTOVOLTAIQUE

Le nouveau siège administratif est équipé de 23 panneaux solaires permettant une auto consommation et une revente de l'électricité. Un contrat de rachat sur 20 ans a été passé avec EDF. Il couvre la période du 19/07/2022 au 18/07/2042.

La consommation rachetée est prévue au tarif subventionné (10c€/kWh), avec un plafond de 1 600 heures soit : $1600 \times 8.4 = 13\,440$ kWh. Au-delà de ce plafond de 1 600 heures, le prix de rachat est de 5 c€/kWh.

La facturation que nous ferons à EDF pour la vente des kWh que nous allons injecter sur le réseau, se fera annuellement. Le gain estimé la première année serait d'environ 1 760 €.

Sur conseil de la trésorerie publique, Le comité syndical a délibéré le 8 décembre dernier en faveur de la création d'un budget annexe dédié.

Un budget annexe sur la nomenclature M4 va donc être créé pour l'occasion.

7. Les perspectives à horizon 2026

Un travail prospectif sur la période 2023-2026, à affiner en commissions de travail, dont la commission finances, puis à soumettre aux membres du Bureau et à voter en Comité syndical est en cours. Il s'articulera autour des orientations suivantes :

- Stabilité de la masse salariale sur la durée du mandat (sauf opportunités) :

REÇU EN PREFECTURE

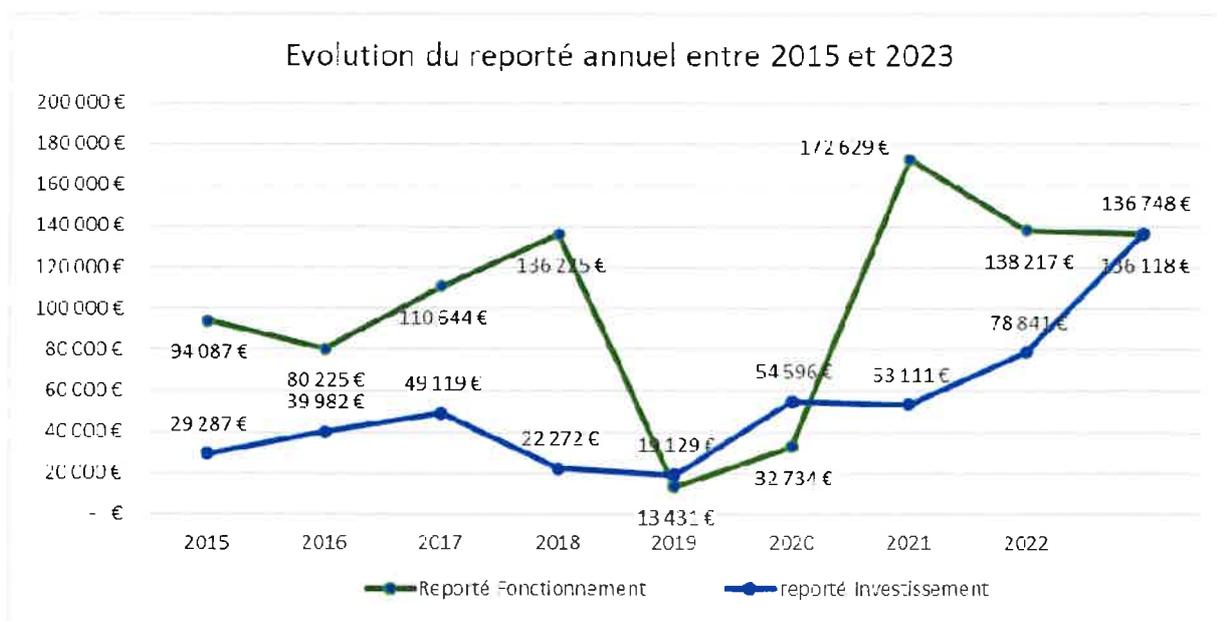
le 10/03/2023

Application agréée E-legalite.com

21_RP-031-200050938-20230309-07_2023-DE

- Maintien des postes actuels pour permettre une stabilité des dossiers en cours et profil du poste vacant à déterminer selon les besoins définis à travers le projet de territoire actualisé
- Stabilité des budgets alloués par thématique selon un montant « reste à charge » moyen annuel, qui devra être travaillé en commission thématique.
- Poursuite des subventions des partenaires attendues, mais aucune certitude (conventionnement/contractualisation pluriannuelles à rechercher à minima)
- Visibilité pluriannuelle attendue sur la part des communautés de communes :
 - Afin de tendre vers un budget équilibré sans tenir compte du reporté, la réinstauration du principe d'augmentation progressive des cotisations et le montant nécessaire (en reste à charge) par missions thématiques sera envisagé dans le cadre des réflexions sur l'actualisation du projet de territoire.

Evolution du reporté annuel depuis la structuration en PETR



| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|------------|----------|-----------|-----------|-----------|
| Reporté Fonctionnement | 94 087 € | 80 225 € | 110 644 € | 136 225 € | 13 431 € | 32 734 € | 172 629 € | 138 217 € | 136 118 € |
| évolution fonctionnement | | ↓ -13 862 | ↑ 30 419 | ↑ 25 581 | ↓ -122 794 | ↑ 19 303 | ↑ 139 895 | ↓ -34 412 | ↓ -2 099 |
| reporté Investissement | 29 287 € | 39 982 € | 49 119 € | 22 272 € | 19 129 € | 54 596 € | 53 111 € | 78 841 € | 136 748 € |
| évolution Investissement | | ↑ 10 695 | ↑ 9 137 | ↓ -26 847 | ↓ -3 143 | ↑ 35 467 | ↓ -1 485 | ↑ 25 730 | ↑ 57 907 |

NB : Les retards de subventions impactent directement le reporté

Il est proposé au Comité syndical du PETR du Pays Lauragais de :

- Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires
- Prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires